

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
<b>Herausgeber:</b>	Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
<b>Band:</b>	25 (2009)
<b>Artikel:</b>	Espace domestique/espaces des domestiques : autour de la chambre de bonne
<b>Autor:</b>	Lüthi, Dave
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-520341">https://doi.org/10.5169/seals-520341</a>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **ESPACE DOMESTIQUE/ESPACES DES DOMESTIQUES : AUTOUR DE LA CHAMBRE DE BONNE DAVE LÜTHI**

Un rapide sondage dans les recensements de la population de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle suffit à remarquer la présence nombreuse des domestiques dans les maisons bourgeoises des villes suisses. Cette frange de la population reste pourtant méconnue, faute d'études historiques à son sujet<sup>1</sup>. L'étude de l'architecture bourgeoise est l'un des moyens d'approche possible; par le biais de l'espace réservé aux domestiques dans la maison et l'appartement, de nombreuses questions émergent et quelques réponses se profilent. Lausanne est un cas d'étude encore peu exploité à ce propos; pourtant, dans le chef-lieu vaudois, vers 1900, la population des domestiques représente près de 7 % de la population résidante avec ses 3000 individus, ce qui n'est pas négligeable<sup>2</sup>. L'analyse de la distribution des logements construits dans cette ville entre 1890 et 1940 démontre que plus d'un cinquième des appartements sont dotés de chambres de bonnes<sup>3</sup>; si l'on ajoute les chambres sises sous les combles, qui ne figurent pas toujours sur les plans, on se rapproche de la moyenne des autres villes suisses, qui oscille entre 22 et 25 %<sup>4</sup>. Cette portion est bien sûr très inégalement répartie, puisque dans certains secteurs populaires de la ville, on ne dénombre presque aucun domestique alors que plusieurs centaines sont recensés

1 En Suisse, on ne peut guère citer que l'étude d'Albert Tanner, *Arbeitsame Patrioten — wohlständige Damen: Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz 1830-1914*, Zurich, Orell Füssli, 1995, notamment p. 341-368.

2 Selon les statistiques fédérales, Lausanne compte 33 340 résidants en 1888, 46 372 en 1900; dans son rapport commandé par la Municipalité, André Schnetzler compte environ 3000 domestiques à Lausanne en 1894. À partir de ces chiffres, la fourchette oscille entre 8,9 et 6,1 % de la population résidante (André Schnetzler, *Enquête sur les conditions du logement: année 1894. Mémoire présenté à la Municipalité de Lausanne*, Lausanne, 1896, p. 97).

3 Nous nous fondons sur le dépouillement intégral des archives de la Police des constructions de la ville de Lausanne que nous menons; à ce jour, 1213 dossiers courant de 1890 à 1940 ont été analysés; 268 comportent assurément des chambres de bonnes, soit 22 %.

4 Comme à Zurich (22,3 % en 1894) (Tanner, 1995, p. 87). À ce sujet, voir aussi Claude Enderle, *Bürgerliches Wohnen der Mittelschicht von 1850 bis 1920 in Winterthur und Zürich*, Zurich, [s.n.], 2005, p. 72-74.

dans les quartiers de Montbenon-Mornex (346) et de Georgette-Rumine-Eglantine (362)<sup>5</sup>. En se fiant à quelques sondages effectués dans le recensement fédéral de 1900, la domesticité apparaît essentiellement féminine : cuisinière, femme de chambre, bonne d'enfants sont ainsi bien plus fréquentes que les jardiniers, rattachés quant à eux aux grands domaines et, plus rarement, aux villas dotées d'un jardin, généralement propriétés de riches rentiers<sup>6</sup>. Les domestiques masculins logent souvent en dehors de la maison de maître ; ainsi, les hommes employés par la famille Bugnion à l'Hermitage habitent à proximité du domaine, dans un autre édifice<sup>7</sup>. En revanche, les bonnes logent presque systématiquement dans la maison même. Ceci pour deux raisons : d'une part, leur service exige une plus grande proximité avec les maîtres – le « cahier des charges » d'une bonne implique un travail parfois presque ininterrompu de 6h du matin à 22h –, d'autre part, pour les empêcher de mener une vie dissolue (les domestiques s'adonnant parfois à la prostitution<sup>8</sup>), de « tomber » enceinte et de devoir s'occuper d'une famille, ce qui les éloignerait inévitablement du service. On constate donc une différence de traitement des domestiques : les hommes sont considérés comme responsables de leur vie privée, alors que les femmes en sont tout simplement exclues<sup>9</sup>.

Il n'est pas lieu de revenir sur le statut complexe de la bonne habitant chez ses patrons, sujet bien étudié par ailleurs<sup>10</sup>. En revanche, il vaut peut-être la peine de se pencher sur les lieux dévolus à leur habitat. En effet, plusieurs témoignages et quelques études historiques tendent à révéler un statut particulier des domestiques dans nos régions, moins dévalorisant peut-être que dans certains

5 Secteur exact déterminé par Schnetzler : Grand-Chêne, Montbenon, Petit-Chêne, Mornex, Midi, Agassiz ; Villamont, Théâtre, Georgette, Beau-Séjour, Eglantine, Rosemont (Schnetzler, *op. cit.*, p. 97-98).

6 Ainsi, en Mornex, à la villa Melrose, logent Louis Emile Porchet, rentier, sa femme, son fils, une étudiante en pension, une cuisinière, une femme de chambre et un jardinier ; à Pré-Ville, Elise Carrard, rentière, est aussi entourée par une cuisinière, une femme de chambre et un jardinier (Archives de la Ville de Lausanne-AVL, rec. féd. 1900).

7 François Vallotton, *L'Hermitage : une famille lausannoise et sa demeure*, Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 2004, p. 69.

8 Sur les 47 prostituées condamnées à Lausanne entre 1821 à 1826, on trouve 10 domestiques (Danielle Javet, *La prostitution à Lausanne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, Etudes et mémoires de la section d'histoire de l'Université de Lausanne, 1984, p. 18).

9 Durant l'entre-deux-guerres, chez les Barbey à Valeyrès-sous-Rance, une bonne a droit un après-midi par semaine (quatre heures de « permission », sans oser sortir au village) et un dimanche toutes les deux semaines (Madeleine Lamouille, *Pipes de terre et pipes de porcelaine : souvenirs d'une femme de chambre en Suisse romande : 1920-1940*, Genève, Zoé, 1978, p. 57).

10 Voir Anne Martin-Fugier, *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris, en 1900*, Paris, Grasset, 1979, p. 115-136 (sur leur logement).

pays voisins, plus familial ou paternaliste peut-être<sup>11</sup>. L'architecture est sans doute un révélateur intéressant de la place de la bonne au sein de la famille bourgeoise.

### Trou noir architectural ou enjeu de société ?

Si le XIX<sup>e</sup> siècle est bien l'époque de la classification architecturale, de la typologie et du «système», force est de constater qu'un domaine lui demeure étranger: l'habitat des domestiques. Alors que l'immeuble, l'appartement et la villa des bourgeois font l'objet de très nombreuses publications (recueils de plans, études dans des revues, etc.), l'espace dévolu aux servants en leur sein n'intéresse ni les théoriciens, ni les constructeurs. Calquée sur l'usage ancien, la pratique leur réserve les espaces résiduels – petites pièces inhabitables, combles. Cette indifférence face au logement d'une portion importante de la population contraste avec l'habitat ouvrier qui, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, devient un souci récurrent des hygiénistes et des patrons (car ils ont besoin d'une main-d'œuvre sédentarisée en bonne santé). Les principales évolutions constatées dans le secteur de l'habitat des domestiques, comme l'émigration des chambres de bonnes en toitures dans le Paris du Second Empire, ne sont pourtant pas le fait d'une réflexion à caractère humaniste ou hygiéniste: elles résultent surtout de facteurs capitalistes, comme l'explosion du prix du mètre carré dans les nouveaux quartiers et l'obligation faites aux architectes d'utiliser au mieux la surface des étages considérés comme nobles. De fait, en l'absence d'ascenseur, les étages les plus élevés sont les moins valorisés et c'est donc au 6<sup>e</sup> étage, sous un toit recouvert de fer-blanc, que logent les domestiques. Les chambres distribuées de part et d'autre d'un couloir sombre sont surchauffées en été, glaciales en hiver. Cet univers misérable devient vite un *topos* de la littérature, d'Emile Zola (*Pot-Bouille*, 1882; *Au Bonheur des Dames*, 1883), à Octave Mirbeau (*Journal d'une femme de chambre*, 1900). Rien à voir donc avec la réflexion à caractère hygiéniste qui engendre la mutation, quelques étages au-dessous, de l'appartement bourgeois. La situation en Allemagne ne semble pas meilleure<sup>12</sup>.

La lecture des principaux textes théoriques d'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle ne donne guère d'indications sur l'espace dévolu aux domestiques. On peut s'en étonner car les ouvrages les plus utilisés en Suisse romande – notamment le cours de Julien Guadet publié à Paris vers 1900 – s'intéressent à de nombreux

11 Voir notamment Lamouille, *op. cit.*; Vallotton, *op. cit.*, p. 68-69.

12 Adelheid von Saldern, «Im Hause, zu Hause», in Jürgen Reulecke (dir.), *Geschichte des Wohnens, 3, 1800-1918. Das bürgerliche Zeitalter*, Stuttgart, Deutsche Verlag, 1997, p. 145-332, ici p. 185-187.

autres points «mineurs» de l'habitat, telle la cuisine<sup>13</sup>. De même, le célèbre ouvrage de Mackay Hugh Baillie Scott, *Houses and Gardens* (1906), s'il s'étend sur la cuisine et l'office (à l'instar de Guadet), ne dit mot sur le logement des servants; c'est quelque peu surprenant, les Anglais étant réputés pour leur conception hygiénique et raisonnée des communs. Dans son véritable manifeste pour une réforme de la maison familiale, le Genevois Henry Baudin n'est guère plus bavard sur le sujet<sup>14</sup>. Un texte un peu plus ancien, les *Entretiens sur l'architecture* (1863-1872) du Français Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, montre pourtant que le logement des employés n'est pas à délaisser; en effet, les enjeux de cette question de distribution confinent à un problème de société:

«Lorsque les classes sont séparées, dans une société, par des distances impossibles à franchir, celles qui occupent les hauts échelons, bien certaines que ni le mérite personnel, ni l'intrigue, ni la violence ne pourront les en faire descendre, n'élèvent pas entre elles et les classes inférieures des barrières inutiles, et même il s'établit bien vite, en raison du besoin de sociabilité, des rapports intimes du bas en haut de l'échelle. [...] Il n'en est pas ainsi dans une société démocratique; c'est alors par une série de barrières matérielles que le maître peut se soustraire aux visées et empiétements des inférieurs. Ces modifications profondes dans les mœurs se traduisent, dans l'architecture privée, en une foule de précautions de détail, prises en vue d'assurer l'indépendance du maître, de cacher sa vie intime aux regards de subordonnés qu'aucun lien moral n'attache à la famille; peu dévoués, s'ils ne sont hostiles ou envieux. [Dans] une société démocratique, [...] chaque service doit être, matériellement, d'autant plus distinct et défini que les droits sont égaux entre ceux qui commandent et ceux qui servent.»<sup>15</sup>

En conséquence, cet architecte prône les doubles circulations, les escaliers de service, les chambres de bonnes sises dans les combles ou dans des ailes de communs annexes à l'habitation principale. Au refus de voir et de supporter la basse condition des employés s'oppose le besoin de les avoir sous la main à toute heure de la journée. De fait, plutôt que de résoudre le problème insoluble de la vie en commun de deux couches sociales égales en principe mais que tout différencie, on préfère l'éviter.

Les architectes suisses n'écriront pas non plus sur ce sujet; seuls les plans des édifices pourront servir de sources à notre étude. Ils reflètent à la fois les

13 Julien Guadet, *Éléments et théorie de l'architecture: cours professé à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts*, Paris, Librairie de la construction moderne, [1902], t. 2, p. 116 et 125.

14 Henry Baudin, *Villas & maisons de campagne en Suisse*, Genève, Kündig/Paris, Gaulon, 1909.

15 Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, Paris, Morel, 1863-1872, 3 vol. (reprint Mardaga, 1977), 17<sup>e</sup> entretien, p. 217-272.

habitudes anciennes en la matière – qui peuvent découler du mode de vie du propriétaire autant que d'une tradition intégrée par l'architecte – et les nouveautés, que le constructeur pourra proposer pour des raisons d'abord économiques (gain de place), mais peut-être aussi symboliques (il faut bien flatter les nouveaux bourgeois...).

### L'exemple lausannois (1890-1940) : essai de typologie

La lecture du rapport commandé en 1893 par la Municipalité de Lausanne à l'avocat et politicien André Schnetzler pour circonscrire l'état d'insalubrité des logements donne quelques informations sur les chambres de bonnes qui semblent corroborer les données plus générales à ce sujet: «[D]ans de belles maisons neuves aux appartements confortables, on trouv[e] des chambres de bonnes qui ne sont que des alcôves dont les fenêtres donnent sur la cuisine; d'autres chambres de domestiques qui s'ouvrent sur la cage de l'escalier, etc.»<sup>16</sup>; à Chauderon, on en visite une avec «place seulement pour le lit (1 m 90 – 1 m 50) et malsaine»<sup>17</sup>. Dans le quartier du Grand-Chêne la «commission a constaté l'existence d'une chambre de domestique qui est un vrai chenil. Cette pièce donne sur les latrines qui n'ont pas de fosse couverte»<sup>18</sup>. L'inquiétude des hygiénistes au sujet des espaces de vie des domestiques semble donc fondée; pourtant, une mention va à l'encontre de ce constat sans doute un peu hâtif et généralisé: «dans bien des maisons, les domestiques sont mieux logés que leurs maîtres» souligne aussi le rapport<sup>19</sup>. La situation semble variée et complexe; en nous fondant sur les édifices construits entre 1890 et 1940, plusieurs cas de figures, plus ou moins hygiéniques et commodes, se dessinent.

#### *La cuisine-chambre*

Le mode ancien de la pièce de service à tout faire (cuisine, office, chambre à coucher de la cuisinière) est attesté très anciennement, comme à la cure de Crissier (1744)<sup>20</sup> où une alcôve est ménagée pour le lit d'une servante<sup>21</sup>. Cette disposition minimale n'est représentée qu'à de rares exemplaires à Lausanne,

16 Schnetzler, *op. cit.*, p. 22.

17 Schnetzler, *op. cit.*, p. 61.

18 Schnetzler, *op. cit.*, p. 63.

19 *Ibidem*.

20 Monique Fontannaz, *Les cures vaudoises. Histoire architecturale, 1535-1845*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1986, p. 155, 301.

21 Notons au passage que le cabinet de domestique situé à proximité immédiate de l'alcôve du maître, courant au XVIII<sup>e</sup> siècle, semble disparaître ensuite. Nous n'en avons rencontré aucun exemplaire.

comme dans un immeuble de rapport construit par Jacques Regamey à l'avenue du Servan en 1894<sup>22</sup> (lit dans la cuisine) ou dans celui édifié par Ernest Moachon pour lui-même à l'avenue Dapples (1901), qui comporte une cuisine à alcôve pour la bonne<sup>23</sup>. Pour des raisons assez évidentes à la fois d'hygiène et de décence, ce procédé est banni – comme au XVIII<sup>e</sup> siècle d'ailleurs puisqu'à la cure de Lutry, en 1764, le lit de la servante est isolé par une paroi afin de l'isoler de la cuisine et des insectes<sup>24</sup>... La chambrette en mezzanine qu'on retrouve à Berlin notamment, accessible par une échelle et qualifiée de véritable «four», ne semble pas exister dans nos régions<sup>25</sup>.

### *Le «bloc de service»*

Le voisinage de la cuisine et de la chambre de bonne est très fréquent. Ce parti du «bloc de service» fait voisiner plusieurs parties «non-nobles» de la maison. On l'observe déjà dans les années 1830 dans des œuvres de l'architecte Henri Perregaux où, dans des demeures isolées (maison de maître et cures), une partie du rez-de-chaussée est occupée par la cuisine que jouxte une chambre (pour la cuisinière sans doute)<sup>26</sup>. Mais c'est surtout à la fin du siècle que ce principe connaît sa plus large application, notamment dans les immeubles de rapport. En effet, dès les années 1890 apparaît généralement dans un angle de l'appartement un secteur contenant la cuisine, les W.-C., parfois la salle de bains, et la chambre de domestique, distribués par un petit couloir, le tout formant une sorte d'appartement dans l'appartement (fig. 1). La réunion des trois premières pièces s'explique pour des questions d'adduction d'eau courante, qui commence alors à faire son apparition à Lausanne. La proximité de la chambre de bonne se comprend quant à elle par le lien intime qui relie cette pièce à la cuisine, «royaume» de la domestique et qui assure une certaine intimité aux patrons (et, par ricochet, à la bonne). Le tout prend souvent jour au nord; dans l'exemple présenté, la chambre de bonne ne jouit que d'une demi-fenêtre, l'autre moitié éclairant les W.-C.. Si avant la Première Guerre mondiale on sacrifie encore à la symétrie de la façade en acceptant de tels procédés boiteux, l'entre-deux-guerres

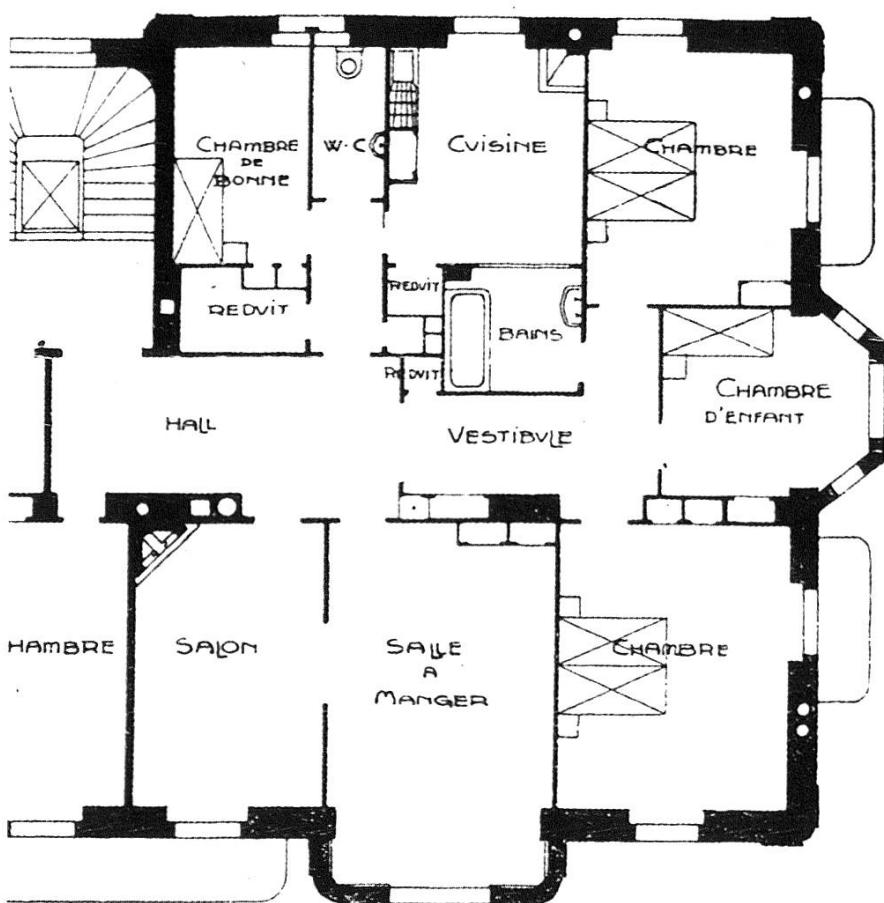
22 Sauf mention expresse, tous les plans cités sont conservés aux AVL et consultables sur microfilm.

23 Les chambres de maîtres comportent également des alcôves dans cet immeuble, ce qui est alors exceptionnel. Ce dispositif est en effet depuis de longues décennies combattu par les hygiénistes.

24 Fontannaz, *op. cit.*, p. 301.

25 Saldern, *op. cit.*, p 185.

26 Paul Bissegger, *D'ivoire et de marbre: Alexandre et Henri Perregaux ou l'âge d'or de l'architecture vaudoise, 1770-1850*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2007, p. 409-418.



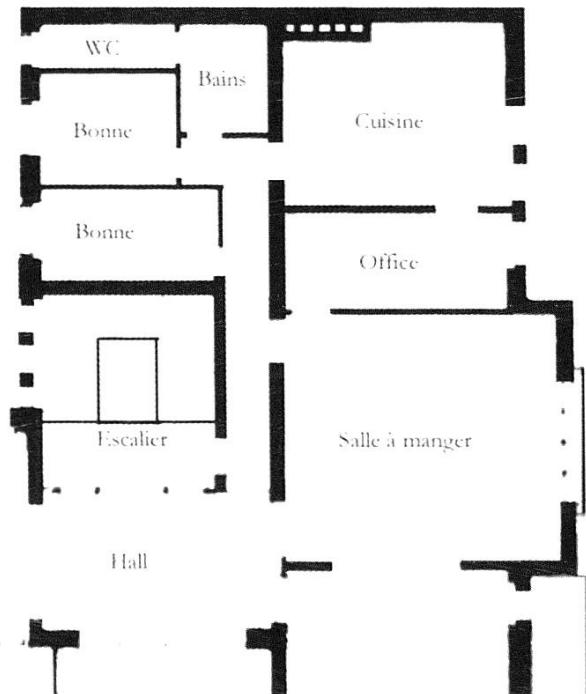
*Fig. 1. Lausanne, avenue Juste-Olivier, A. Guignet, architecte (1913).*

*Plan de l'appartement méridional (Bulletin technique de la Suisse romande, 1917).*

verra l'apparition de petites fenêtres juxtaposées, aux dimensions réduites au minimum légal par rapport à la surface de la pièce à éclairer<sup>27</sup>, mais assurant une meilleure isolation phonique et thermique des locaux ainsi que, symboliquement, l'indépendance visuelle de la chambre de bonnes (dont la fenêtre continue cependant de ressembler à celle des W.-C....).

Le bloc de service se place en général près de l'escalier: en effet, la bonne assure aussi le rôle de portier. On notera que la tendance à la séparation des sphères tend à se durcir dans les années 1920. Le bloc de service devient fréquent et tend à occuper plus d'espace au sol qu'auparavant; dans quelques cas, on y trouve même deux chambres de domestiques. La bonne y gagne un peu d'intimité (le couloir qui donne accès à sa chambre est souvent isolé par une porte du hall principal), quelques mètres carrés et, souvent, un lavabo dans sa chambre. Dans un exemple particulièrement luxueux (av. Juste-Olivier, 1930, George Epitaux, architecte), elle a même droit à une entrée de service qui lui permet de sortir et d'entrer sans pouvoir être contrôlée par ses patrons (fig. 2-3).

27 Cette proportion apparaît dans le règlement communal d'urbanisme voté en 1902.



*Fig. 2. Lausanne, avenue Juste-Olivier, G. Epitaux, architecte (1930). Partie réservée aux domestiques (Archives de la ville de Lausanne, redessiné par l'auteur).*



*Fig. 3. Lausanne, avenue Juste-Olivier, G. Epitaux, architecte (1930). Façade sud montrant la gradation de traitement des différentes parties : de gauche à droite, salon (dans l'angle, souligné par un balcon), salle à manger (saillie du bow-window), office et cuisine (discretions des trois petites fenêtres) (photographie de l'auteur).*

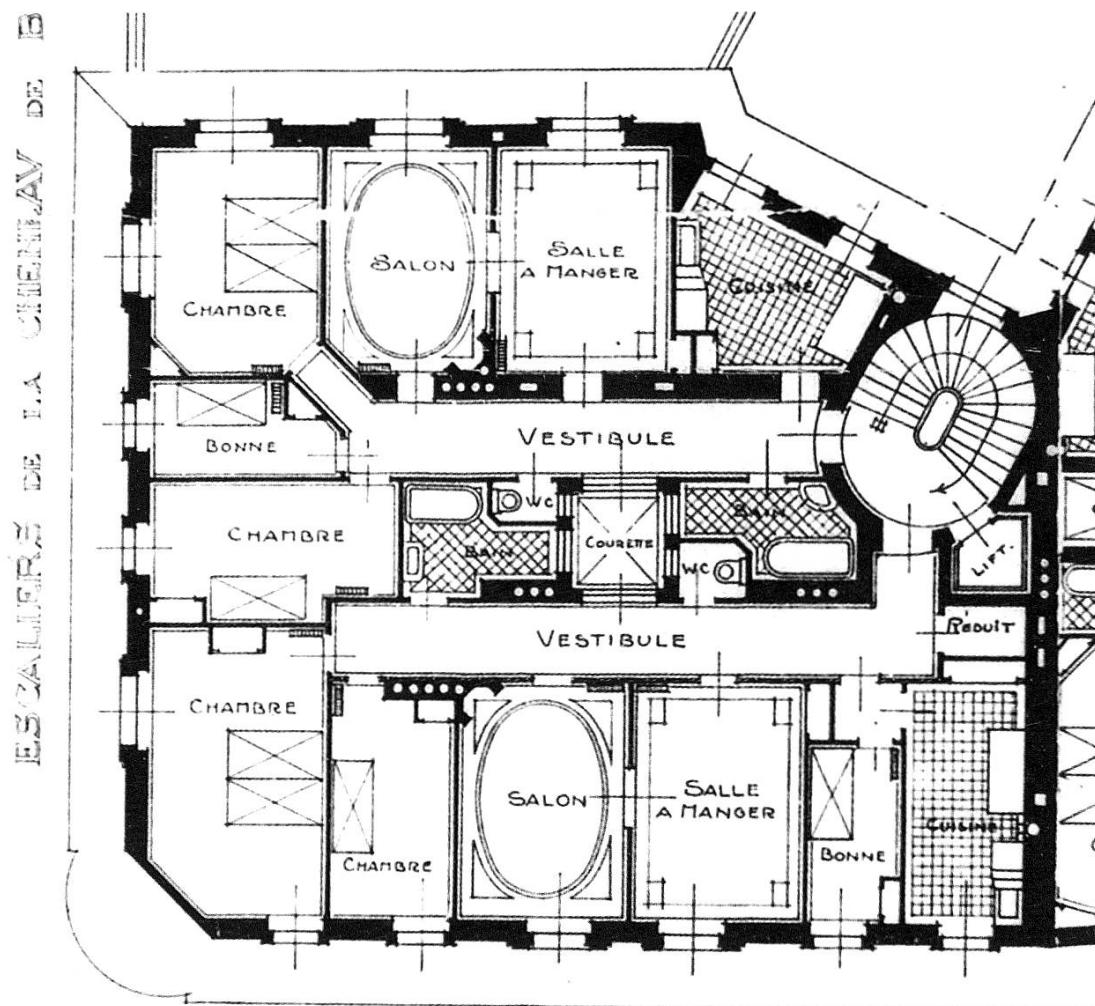


Fig. 4. Lausanne, rue Caroline, Baud & Hoguer, architectes (1911). Plan de l'appartement sud-ouest (Archives de la ville de Lausanne).

#### *La distribution «rayonnante»*

Contrastant avec cette tendance, la chambre donnant directement sur le couloir de distribution principal de l'appartement provoque un rapport tout autre de la domestique avec ses maîtres. En effet, dans de nombreux appartements, la chambre de bonne se trouve à l'instar des autres pièces simplement branchée sur le couloir central, selon un principe rayonnant; elle en occupe fréquemment l'une des extrémités (fig. 4). Elle est souvent bien éclairée et tournée vers l'est ou l'ouest. Sur les plans, la fonction de ces petits espaces plutôt bien situés n'est cependant pas toujours claire: dans le cas d'un immeuble à l'avenue Druy (1910), il est précisé «Bonne ou bains». Et de fait, l'emplacement en bout de couloir est de plus en plus souvent destiné aux salles de bains, qui se multiplient alors. Ailleurs, on précise que la chambre de bonne peut aussi servir d'office; le choix de l'affectation est fait par l'habitant. Cette hésitation sur la fonction des espaces résiduels de l'appartement souligne l'impossibilité pour l'architecte et

le maître de l'ouvrage de viser les besoins d'un public-cible : visiblement, la présence future d'une bonne n'est pas un a priori<sup>28</sup>.

Il est difficile de se représenter la vie bourgeoise dans un tel appartement. La proximité est immense, tant au niveau géographique que sonore ; selon nos critères, l'intimité de chacun y semble perturbée par la présence de l'autre. Ce type de plan pourrait arguer en faveur d'un rapport quasi-familial entre les maîtres et leur domestique, celle-ci faisant partie du ménage au même titre que ses autres membres. Un seul couloir pour toutes et tous implique que les cheminements se croisent fréquemment ; on est loin du monde «parallèle» des domestiques français souhaité par Viollet-le-Duc pour assurer la paix sociale...

Dans les villas, ce type peut aussi se rencontrer, sous une forme un peu différente. La séparation des espaces diurnes et nocturnes entre le rez-de-chaussée et les étages fonctionne également pour la chambre de bonne. Il n'est donc pas rare qu'elle se situe au premier étage, à proximité des chambres de maîtres, souvent dans un angle du couloir ou du hall de distribution ; dans plusieurs cas au début du XXe siècle, on place la chambre de bonnes dans la partie la moins convoitée, l'angle nord. Il est frappant de constater que l'expression architecturale de ces espaces est beaucoup moins marquée que ceux des maîtres. Un cas veveysan, celui de la villa Koelher-Mooser à Vevey (1912)<sup>29</sup>, est particulièrement parlant à cet égard ; la chambre, accessible depuis un recoin du vestibule du premier étage, se trouve dans une mansarde aérée par une petite lucarne. Elle donne dans la chambre voisine (chambre de Madame ?) qui occupe une aile saillante de la demeure, éclairée par une double baie à meneau constituant le motif principal de la façade occidentale de la maison. Le contraste est frappant : alors que la chambre de maîtres est mise en valeur par l'architecture, celle de la bonne est invisible aux regards extérieurs (fig. 5-6).

### *La chambre sous le toit*

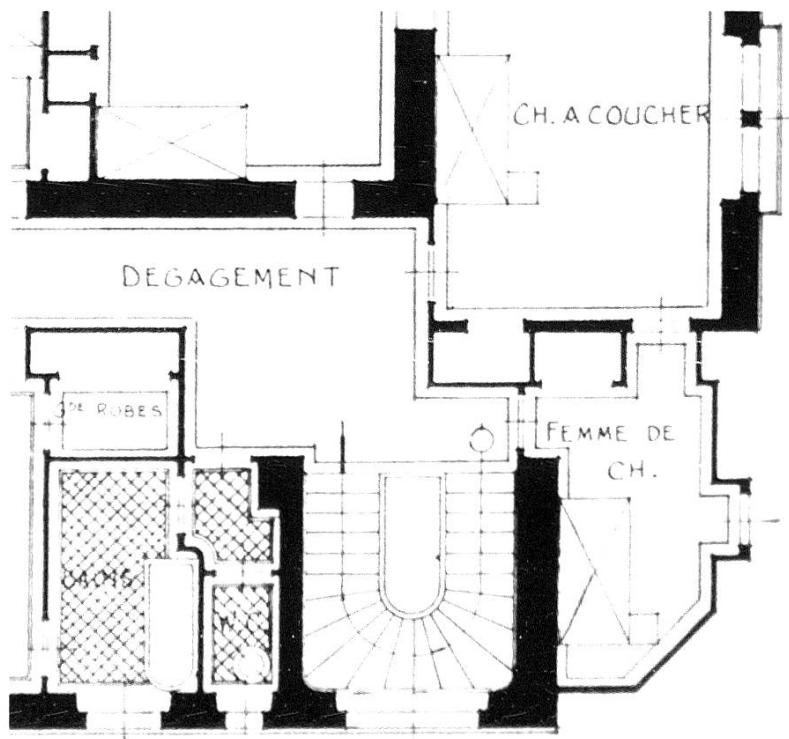
Dans ce dernier cas, l'architecte décline sous des couverts de pittoresque le type majeur de la chambre de bonne sises dans les combles. Ce dispositif, très fréquent à Paris dès le Second-Empire<sup>30</sup>, ne connaît pas une aussi grande fortune dans nos régions où il semble plutôt regardé avec méfiance<sup>31</sup>. On le trouve

28 Elle peut être remplacée par une travailleuse journalière qui dort ailleurs.

29 Charles Gunthert, architecte (*Bulletin technique de la Suisse romande*, 1912, 38, pl. 4-6).

30 François Loyer, *Paris XIX<sup>e</sup> siècle : l'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1987, p. 218-219.

31 «À Paris, en principe, les chambres du personnel sont tout en haut, dans les combles. Mais Madame nous a dit : Vous ne coucherez pas là-haut, vous coucherez dans l'appartement» (Lamouille, *op. cit.*, p. 70).



*Fig. 5. Vevey, villa Koelher-Mooser; Ch. Gunthert, architecte (1912). Plan du premier étage (Bulletin technique de la Suisse romande, 1912).*

*Fig. 6. Vevey, villa Koelher-Mooser. Vue générale. La chambre de bonne se trouve sous la toiture qui couronne le porche d'entrée (Bulletin technique de la Suisse romande, 1912).*



régulièrement à Lausanne autour de 1900, mais il n'est pas plus fréquent que les deux types précédents. Il semble surtout caractéristique d'immeubles et de villas de très haut standing. Dans les premiers, il n'est pas rare d'assister à la création de véritables colonies de bonnes en toiture, comme à l'avenue de Rumine où, dans un prestigieux ensemble d'immeubles construits par Francis Isoz en 1900, la quinzaine d'appartements est accompagnée d'au moins autant de chambres de bonnes sous la toiture à la Mansart. Les chambres sont petites, simples, éclairées par des lucarnes ou des tabatières. De tels rassemblements sont exceptionnels à Lausanne, où les immeubles sont en général de taille moyenne et comptent moins de dix appartements. Il faut cependant citer le cas plus tardif et unique d'un grand ensemble à Florimont (1931, Grivel & de Freudenreich, architectes) où, pour cet immeuble à trois entrées, un étage entier placé en attique (et donc présentant des locaux carrés, éclairés par des fenêtres) ne contient pas moins de 21 chambres de bonnes. Deux salles de bains leur sont destinées ; c'est peu, mais c'est mieux qu'auparavant où ce genre d'aménagement était inexistant. Ce dispositif peut être compris comme la séparation ultime de la bonne et du logement des maîtres, prouvant soit la prise d'indépendance de cette dernière, soit le mépris grandissant des patrons à son égard.

### *Séparer ou surveiller ?*

La chambre de bonnes en toiture pose inévitablement la question de son accès. Se fait-il par l'escalier principal ou, comme c'est le cas en France, par un escalier de service ? Force est de constater qu'à Lausanne les escaliers secondaires sont rares : sur plus de 800 immeubles de rapport recensés, un seul exemple possède un escalier de service<sup>32</sup> – le contraste est vif avec les grandes villes d'Europe<sup>33</sup>. Dans les villas, les exemples inventoriés se montent à une dizaine environ (sur 286 occurrences), la plupart dans les années 1910. La plus aboutie est due à l'architecte Albert Cornaz (av. de Beaumont, 1914) ; le parti est extrêmement ambitieux, avec son entrée de service, son escalier de service, ses chambres de bonnes sous le toit, sa chambre de la gouvernante au premier étage, près de celle des enfants (dont la salle de jeu se trouve au sous-sol). L'escalier permet aux bonnes et aux enfants de parcourir les quatre niveaux sans devoir passer par la cage principale ; si l'enfant commence alors à jouir de locaux personnalisés,

---

32 À l'Avenue Secrétan, par Francis Isoz (1894). Il comprend trois appartements superposés de 7 à 8 pièces, dont trois en enfilade au sud (salon, salle à manger et bureau), ce qui est tout à fait luxueux dans le contexte lausannois.

33 Loyer, *op. cit.*, p. 218, le dit «systématique» à Paris dès 1860.

notons qu'il demeure proche des bonnes dans la géographie spatiale de la maison. Dans la majorité des cas, la bonne traverse la maison en passant par la cage d'escalier unique et principale, ce qui semble être l'habitude en Suisse romande<sup>34</sup>. Comme l'emplacement de la chambre, celui de l'escalier conteste l'un des principes bourgeois «véhiculaires»; il semble indiquer qu'à Lausanne, on se contente d'un mode de vie moins codifié qu'ailleurs, qui se refuse notamment à poser une distance excessive entre patrons et employés. Sans doute influencées et tempérées par un paternalisme d'ascendance protestante, les relations hiérarchiques se définissent par certains dispositifs (chambre de bonne petite, tournée au nord, mal éclairée) mais par d'autres aspects (absence d'une circulation de service, chambre de domestique dans l'appartement, etc.), elles montrent un rapport plus familier aux domestiques. Le statut des servants en est-il amélioré? Cette proximité et cette intimité avec les patrons permettent à ces derniers un contrôle permanent sur des domestiques qui s'assimilent, dans une certaine mesure, à des enfants qu'on doit éduquer et surveiller. En revanche, un gain de confort est incontestable; cet apanage de la bonne lausannoise se mesure à la perte de l'indépendance (toute relative) dont jouit en revanche la servante parisienne.

Dave Lüthi

---

34 À Paris, il est «absolument interdit que le personnel prenne l'escalier des patrons ou l'ascenseur» raconte M. Lamouille. L'escalier de service étant très sale, Madame fait passer ses employées par le grand escalier: «‘Mes employés sortent quelquefois le soir, avec ma permission, et je veux qu'en rentrant ils montent par l'escalier des maîtres: c'est la mode en Suisse’» précisera-t-elle à la concierge (Lamouille, *op.cit.*, p. 71-72).



Stand d'information devant le magasin Coop du Lignon, Genève 1977.  
Remarquons que l'expression « grève des loyers » figure sur les tracts (photo Interfoto).